

## OUTILS DE PREVENTION DES VIOLENCES A DISPOSITION DES SERVICES DECONCENTRES, en particulier concernant :

- les violences sexuelles et sexistes
- le bizutage
- les cyber-violences
- les incivilités, les discriminations, les violences
- le racisme, l'antisémitisme, la haine anti- **LGBTI+**

L'éthique et l'intégrité du sportif sont aujourd'hui les pierres angulaires à la fois de la pratique sportive, des compétitions sportives, et des valeurs sportives et républicaines à faire respecter.

Pour se faire, le ministère en charge des Sports a engagé depuis fin 2019 un large travail d'actualisation et de renouvellement des outils pédagogiques existants sur la prévention des violences parmi lesquelles les violences sexuelles, les violences sexistes, les discriminations en raison du sexe, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre, le bizutage et les cyber-violences, à la disposition des acteurs du sport, qu'ils soient fédéraux, agents publics en établissements ou agents publics en services déconcentrés.

Ces outils ont pour objectif d'accompagner tous les acteurs du sport dans leur connaissance des dérives, et de définir une déontologie en encourageant les bonnes pratiques et les bons comportements.

## Outils pour comprendre

- \* création de la rubrique Ethique et intégrité sur le site internet du ministère chargé des Sports : <http://sports.gouv.fr/ethique-integrite/protoger-les-pratiquants>
- \* une boîte à outils sur le site avec les dispositifs développés par les partenaires ;
- \* Petit guide juridique « Mieux connaître les conséquences d'une incivilité, d'une violence et d'une discrimination dans le champ du sport » de 2018 en cours d'actualisation.

## Outils pour réagir

- \* Vademecum de prévention des violences sexuelles « Mieux repérer et réagir face aux violences à caractère sexuel dans le sport » de 2018 en cours d'actualisation ;
- \* Fiches thématiques sur les contacts-clés à contacter<sup>1</sup> ;
- \* Cartographie des acteurs de soutien et de prévention des violences sexuelles, en cours de réalisation ;
- \* Guide d'audition pour les enquêtes sur des signalements relatifs à des faits de violences sexuelles, en cours de réalisation.

## Outils pour sensibiliser

- \* Diffusion du clip de campagne vidéo et audio « *Start to talk – Donnons de la voix* » du Conseil de l'Europe pour libérer la parole des enfants et adolescents, novembre 2019 ;
- \* Clip de sensibilisation par plusieurs sportifs de haut niveau pour encourager à la libération de la parole
- \* Diffusion du kit de campagne « *Dans le sport Zéro Tolérance dans le sport - #Tous concernés* » sur les violences faites aux enfants parmi lesquelles le harcèlement, les violences sexuelles et le bizutage (affiche jeunes, affiche parents, affiche éducateurs), septembre 2020 ;
- \* Diffusion d'un diaporama sur le bizutage par le Comité national contre le bizutage « - *Le bizutage et le sport – responsabilité du personnel d'encadrement- #JedisStop* », en cours de finalisation ;
- \* Diffusion d'un livret sur la prévention de l'homophobie dans le football par Foot Ensemble, en cours de réalisation ;
- \* Diffusion d'un flyer proposé par la LICRA sur la prévention de la banalisation du racisme et de l'antisémitisme dans le champ du sport, en cours de validation.

<sup>1</sup> Annexe I



MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**#TousConcernés**

# **VICTIMES MINEURES DE VIOLENCES SEXUELLES, DE BIZUTAGE ET DE HARCÈLEMENT DANS LE CHAMP DU SPORT**

Les contacts-clés sur lesquels  
vous pouvez vous appuyer

Édition au 25 août 2020

7 dispositifs nationaux pour mieux aider et accompagner les victimes mineures et majeures de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement. La liste n'est toutefois pas exhaustive. Il existe également au niveau local un tissu associatif.

## CONTACTS **GÉNÉRAUX**

### **SNATED - ENFANCE EN DANGER - N° TÉLÉPHONE D'URGENCE : 119**

#### **Qui peut appeler ?**

Les mineurs peuvent appeler mais également toute personne adulte qui aurait connaissance d'une situation de mineur en danger ou en risque de l'être (parents, personnel établissement sportif comme le CREPS, le personnel du club sportif...).

#### **Quand peut-on appeler ?**

Il est disponible 7J/7J et 24H/24H.

#### **Pourquoi appeler ce numéro ?**

Ce numéro est gratuit quelle que soit la provenance de l'appel y compris d'un téléphone portable. L'appel n'apparaît pas sur la facture téléphonique et l'échange reste confidentiel.

Les écoutants du 119, professionnel de l'enfance (psychologues, travailleurs sociaux, juristes...), sont à l'écoute des appelants et apportent soutien, conseils et orientation. En cas de situation préoccupante, le 119 peut transmettre les informations recueillies aux services départementaux de protection de l'enfance pour suites à donner à la situation.

#### **Pour en savoir plus :**

Consultez le lien suivant : <http://www.allo119.gouv.fr/>

**Qui peut appeler ?**

L'association peut être contactée par les enfants eux même, leur famille, ou tout professionnel en contact des enfants.

**Quand peut-on appeler ?**

La voix de l'enfant organise, chaque mercredi après-midi, une permanence juridique téléphonique. La permanence est joignable tous les mercredis de 14h30 à 18h au 01 56 96 03 02.

**Pourquoi appeler ce numéro ?**

La voix de l'enfant a une mission de protection et de défense des enfants victimes de toute forme de violence sur le territoire national mais aussi à l'étranger. Elle propose un accompagnement juridique aux familles par une équipe de juristes et d'avocats pour apporter une réponse adaptée aux besoins de l'enfant.

**Pour en savoir plus :**

<https://www.lavoixdelenfant.org/>

### **Qui peut appeler ?**

L'Enfant bleu peut être contacté par tout enfant ou adulte victime de violence durant l'enfance et également tout professionnel souhaitant obtenir un renseignement sur une situation de maltraitance dont il a connaissance.

### **Quand peut-on appeler ?**

La plateforme téléphonique est joignable du lundi au jeudi de 11h à 18h et le vendredi de 10h à 17h au 01 56 56 62 62.

### **Pourquoi appeler ce numéro ?**

L'association propose une plateforme d'écoute pour conseiller et accompagner sur des situations de maltraitance. Elle réalise également des interventions de prévention dans les classes de la maternelle au collège notamment pour développer les compétences psychosociales des plus-petits, informer les enfants sur leurs droits, sensibiliser les adolescents aux violences qui peuvent leur être faites.

### **Pour en savoir plus :**

<https://www.enfantbleu.org/>

**Qui peut appeler ?**

L'association peut être contactée par tout particulier ou professionnel

**Quand peut-on appeler ?**

Le numéro vert « stop maltraitance » est gratuit et joignable du lundi au vendredi de 10h à 18h au 0 800 05 1234.

**Pourquoi appeler ce numéro ?**

L'association gère un numéro vert gratuit et accessible en France métropolitaine et en Outre-Mer permettant aux appelants d'évoquer une situation de maltraitance. Elle intervient également en milieu scolaire pour sensibiliser les enfants et les jeunes sur les situations à risque et les moyens de se protéger.

**Pour en savoir plus :**

<https://www.enfance-et-partage.org/>

### **Qui peut signaler ?**

- Les mineur(e)s ;
- Toutes les personnes encadrant des enfants ;
- Les clubs sportifs (dirigeants, éducateurs, bénévoles) ;
- Les collectivités ;
- Les licenciés de 5 à 18 ans ;
- Les parents...

### **Quand peut-on signaler ?**

À n'importe quel moment, il suffira de laisser un message avec ses coordonnées afin d'être recontacté.

Vous pouvez également faire la démarche sur le lien suivant :

<https://www.colosseauxpiedsdargile.org/contact/>

### **Pourquoi appeler ce numéro ?**

L'association propose des actions de sensibilisation dans les écoles, collèges et lycées sur le harcèlement, le bizutage, les agressions sexuelles et les réseaux sociaux.

L'association a pour objectifs l'accompagnement, l'aide aux victimes et la formation des professionnels encadrant les enfants.

Elle vise à sensibiliser les professionnels mais également à accompagner les victimes.

### **Pour en savoir plus :**

<https://www.colosseauxpiedsdargile.org/>

**COMITÉ NATIONAL CONTRE LE BIZUTAGE - N° TÉLÉPHONE D'URGENCE :  
06 07 45 26 11 OU 06 82 81 40 70**

### **Qui peut appeler ?**

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct. Les mineurs peuvent appeler mais également toute personne adulte qui aurait connaissance de comportements répréhensibles vis-à-vis de mineurs ou majeurs (parents, personnel établissement sportif comme le CREPS, le personnel du club sportif...).

### **Quand peut-on appeler ?**

Le CNCB est accessible sans interruption. Si toutefois vous tombez sur la messagerie, n'hésitez pas à laisser un message. Vous serez rappelés dans les plus brefs délais.

Le CNCB peut être également contacté via son site internet sur le lien suivant :  
<http://contrelebizutage.fr/contact.php>

### **Pourquoi appeler ce numéro ?**

Le CNCB a pour mission de prévenir, sensibiliser, puis interpellier les structures concernées par le bizutage ainsi que les différents ministères pour accompagner au mieux les victimes. La personne qui se confie pourra obtenir auprès de l'écouter non seulement une écoute attentive mais aussi des informations pour l'aider dans ses démarches juridiques.

### **Pour en savoir plus :**

<https://www.contrelebizutage.fr/>



## **CYBER-HARCÈLEMENT : NET ÉCOUTE – 0800 200 000**

### **Qui peut signaler ?**

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

Net écoute est une ligne d'écoute nationale destinée aux enfants et adolescent.e.s confronté.e.s à des problèmes dans leurs usages numériques. Les adultes peuvent également y trouver de l'aide.

### **Quand peut-on signaler ?**

Notre équipe d'écoutes est disponible du lundi au vendredi, de 9h00 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 18h00, pour aider les jeunes mais aussi conseiller les parents et les professionnels concernés.

### **Pourquoi signaler sur cette plateforme ?**

L'appel est 100 % anonyme, gratuit et confidentiel.

Net Ecoute est également un site internet et un chat.

Net Ecoute est partenaire de l'Education nationale, du 119 Allô Enfance en danger, de l'OCLC-TIC (cyber-police).

Concrètement, Net écoute peut mettre en relation la victime avec les associations compétentes les plus adaptées et assurer une continuité dans le suivi.

### **Pour en savoir plus :**

[www.netecoute.fr/](http://www.netecoute.fr/)



MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**#TousConcernés**

# **VICTIMES MAJEURES DE VIOLENCES SEXUELLES, DE BIZUTAGE ET DE HARCÈLEMENT DANS LE CHAMP DU SPORT**

Les contacts-clés sur lesquels  
vous pouvez vous appuyer

Édition au 25 août 2020

5 dispositifs nationaux pour mieux aider et accompagner les victimes mineures et majeures de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement. La liste n'est toutefois pas exhaustive. Il existe également au niveau local un tissu associatif.

## CONTACTS **GÉNÉRAUX**

### **NUMÉRO D'AIDE AUX VICTIMES - N° DE TÉLÉPHONE : 116 006**

Il s'agit du n° national d'aide aux victimes, pour être mis.e en relation avec le service d'aide aux victimes le plus proche.

#### **Qui peut appeler ?**

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

#### **Quand peut-on appeler ?**

Numéro disponible et gratuit 7J/7J de 9h à 19h.

En dehors de ces horaires, et en cas de pic d'appels, une messagerie interactive vous permet de composer votre numéro de téléphone afin d'être rappelé sur celui-ci. En dehors de la France métropolitaine, le numéro d'aide aux victimes est joignable au +33 (0)1 80 52 33 76 (n° non surtaxé).

#### **Pourquoi appeler ce numéro ?**

Chaque appel est anonyme.

C'est :

- un **point d'entrée unique** pour toutes les victimes ;
- une plateforme d'**écoutants professionnels** ;
- un service **qui oriente** vers les associations d'aide aux victimes de proximité ;
- un service qui **rassure** et qui **informe** la victime sur ses droits.

#### **Pour en savoir plus :**

<http://www.justice.gouv.fr/aide-aux-victimes-10044/116006-12126/>

### **Qui peut appeler ?**

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

### **Quand peut-on appeler ?**

Le 3919, numéro de référence de toutes les violences faites aux femmes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, est anonyme, accessible et gratuit depuis un poste fixe et mobile en métropole et dans les DOM. Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 22h et les samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 18h.

### **Pourquoi appeler ce numéro ?**

Il s'agit d'une ligne d'écoute, d'information et d'orientation à destination des femmes victimes de violences sexistes ou sexuelles (conjugales, viol, agressions sexuelles, harcèlement sexuel,...), à leur entourage ou aux professionnels concernés.

Il assure un premier accueil des femmes victimes de toutes violences et une réponse directe et complète pour les situations de violences conjugales. Pour les autres types de violences dont sont victimes les femmes, le 3919 assure une réponse de premier niveau et effectue une orientation ou un transfert d'appel vers les numéros téléphoniques nationaux, dont Viols femmes info, ou les dispositifs locaux en vue d'un accompagnement de proximité.

Lorsque c'est nécessaire, le service oriente vers les associations nationales ou locales partenaires, les mieux à même d'apporter la réponse la plus adaptée.

### **Pour en savoir plus :**

<http://stop-violences-femmes.gouv.fr/Les-numeros-d-ecoute-d.html>

## **COMITÉ ÉTHIQUE ET SPORT - N° DE TÉLÉPHONE : 01 45 33 85 62**

### **Qui peut appeler ?**

Tout sportif et sportive, parents de ceux-ci, arbitres, éducateurs, élus ou présidents de club. Témoins et collectivités.

### **Quand peut-on appeler ?**

Le numéro de téléphone est mis à disposition 7J/7J de 8h à 22h.

### **Pourquoi appeler ce numéro ?**

Le comité éthique et sport prend en charge les victimes de maltraitances ou discriminations, les accompagne et les conseille sur les démarches à suivre. Un soutien psychologique, juridique et, si besoin, médical est assuré, bénévolement également.

Précision : l'association traite également de toutes les autres formes de maltraitances ou discriminations.

### **Pour en savoir plus :**

<http://www.ethiqueetsport.com/>

**COMITÉ NATIONAL CONTRE LE BIZUTAGE - N° TÉLÉPHONE D'URGENCE :  
06 07 45 26 11 OU 06 82 81 40 70**

### **Qui peut appeler ?**

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct. Les mineurs peuvent appeler mais également toute personne adulte qui aurait connaissance de comportements répréhensibles vis-à-vis de mineurs ou majeurs (parents, personnel établissement sportif comme le CREPS, le personnel du club sportif...).

### **Quand peut-on appeler ?**

Le CNCB est accessible sans interruption. Si toutefois vous tombez sur la messagerie, n'hésitez pas à laisser un message. Vous serez rappelés dans les plus brefs délais.

Le CNCB peut être également contacté via son site internet sur le lien suivant :  
<http://contrebizutage.fr/contact.php>

### **Pourquoi appeler ce numéro ?**

Le CNCB a pour mission de prévenir, sensibiliser, puis interpellier les structures concernées par le bizutage ainsi que les différents ministères pour accompagner au mieux les victimes. La personne qui se confie pourra obtenir auprès de l'écouter non seulement une écoute attentive mais aussi des informations pour l'aider dans ses démarches juridiques.

### **Pour en savoir plus :**

<https://www.contrebizutage.fr/>

**PLATEFORME PUBLIQUE PHAROS - [www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)**

### **Qui peut signaler ?**

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

### **Quand peut-on signaler ?**

7J/7J et 24H/24H. Attention : les signalements ne sont pas consultés la nuit, les jours fériés et week-end.

### **Pourquoi signaler sur cette plateforme ?**

Vous avez la possibilité de rester anonyme ou de vous identifier.

Cette plateforme permet un signalement immédiat de contenus ou des comportements illicites sur internet (cas de cyber-violences, cyber-harcèlement, cyber-sexisme).

La Plateforme est animée par des enquêteur.rice.s formé.e.s à la lutte contre la cyber-criminalité, sous l'égide de l'OCLC-TIC (cyber-police).

Il est conseillé aux victimes de cyber-harcèlement de collecter des preuves (captures d'écran), qui pourront servir en cas de dépôt de plainte auprès des services de Police ou de Gendarmerie.

Les signalements ne sont pas consultés la nuit, les jours fériés et week-end.

Si le signalement renvoie à un contenu jugé illicite, il sera orienté vers les services de police compétents. Si le contenu illicite est conçu à l'étranger, l'enquête peut être confiée à Interpol.

### **Pour en savoir plus et signaler :**

<https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action>

<https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/SignalerEtapelInformer!load.action>



MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**#TousConcernés**

**VICTIMES MINEURES  
DE RACISME,  
D'ANTISÉMITISME,  
DE HAINE LGBT+  
ET DE SEXISME DANS  
LE CHAMP DU SPORT**

Les contacts-clés sur lesquels  
vous pouvez vous appuyer

Édition au 25 août 2020



6 dispositifs nationaux pour mieux aider et accompagner les victimes mineures de comportements à caractère racistes, sexiste ou manifestant une haine LGBT+. Il existe également au niveau local un tissu associatif.

## CONTACTS **GÉNÉRAUX**

### **SNATED - ENFANCE EN DANGER - N° TÉLÉPHONE D'URGENCE : 119**

#### **Qui peut appeler ?**

Les mineurs peuvent appeler mais également toute personne adulte qui aurait connaissance d'une situation de mineur en danger ou en risque de l'être (parents, personnel établissement sportif comme le CREPS, le personnel du club sportif...).

#### **Quand peut-on appeler ?**

Il est disponible 7J/7J et 24H/24H.

#### **Pourquoi appeler ce numéro ?**

Ce numéro est gratuit quelle que soit la provenance de l'appel y compris d'un téléphone portable. L'appel n'apparaît pas sur la facture téléphonique et l'échange reste confidentiel.

Les écoutants du 119, professionnel de l'enfance (psychologues, travailleurs sociaux, juristes...), sont à l'écoute des appelants et apportent soutien, conseils et orientation. En cas de situation préoccupante, le 119 peut transmettre les informations recueillies aux services départementaux de protection de l'enfance pour suites à donner à la situation.

#### **Pour en savoir plus :**

Consultez le lien suivant : <http://www.allo119.gouv.fr/>

## CONTACT SPÉCIFIQUE **EN CAS DE COMPORTEMENT À CARACTÈRE RACISTE ET ANTISÉMITES**

**LICRA - N° TÉLÉPHONE : 01 45 08 08 08**

### **Qui peut appeler ?**

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

### **Quand peut-on appeler ?**

Il s'agit d'une ligne d'écoute ouverte du lundi au vendredi de 9h à 18h.

### **Pourquoi appeler ?**

La personne qui se confie pourra obtenir auprès de l'écouter non seulement une écoute attentive mais aussi des informations pour l'aider dans ses démarches juridiques. En outre, la Licra propose des permanences physiques sur rendez-vous à Paris et dans certaines sections en province.

Il est par ailleurs possible de contacter la Licra en remplissant un formulaire dédié présent sur le site Internet, accessible à l'adresse suivante :

<https://www.licra.org/signaler-formulaire>

### **Pour en savoir plus :**

[www.licra.org/](http://www.licra.org/)

## CONTACT SPÉCIFIQUE **EN CAS DE COMPORTEMENT MANIFESTANT UNE HAINE LGBT+**

**LE REFUGE- N° TÉLÉPHONE D'URGENCE ET ANONYME : 06 31 59 69 50**

### **Qui peut appeler ?**

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

### **Quand peut-on appeler ?**

Il s'agit d'une ligne d'écoute ouverte 7J/7J et 24H/24H.

### **Pourquoi appeler ?**

La personne (18/25 ans) qui se confie pourra obtenir auprès de l'écouter non seulement une écoute attentive mais aussi des informations pour l'aider à trouver une solution (notamment hébergement d'urgence...).

L'appel permettra également de rassurer, discuter, orienter vers d'autres structures partenaires, et dans le cas de situations critiques, transmettre les coordonnées du jeune à l'un des travailleurs sociaux. Celui-ci pourra établir un état des lieux complet de la situation du jeune et si possible lui proposer une prise en charge dans l'une des délégations du Refuge.

Vous pouvez également faire la démarche sur le lien suivant :

<https://www.le-refuge.org/contact>

### **Pour en savoir plus :**

<https://www.le-refuge.org/>

## **SOS HOMOPHOBIE- N° TÉLÉPHONE : 01 48 06 42 41**

### **Qui peut appeler ?**

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

### **Quand peut-on appeler ?**

Il s'agit d'une ligne d'écoute ouverte du lundi au vendredi de 18h à 22h, le samedi de 14h à 16h et le dimanche de 18h à 20h (sauf jours fériés). Il est également possible de contacter SOS homophobie par tchat, à l'adresse <http://www.sos-homophobie.org/chat>, le jeudi de 21h à 22h30 et le dimanche de 18h à 19h30 (sauf jours fériés).

### **Pourquoi appeler ?**

La personne qui se confie pourra obtenir auprès de l'écouter non seulement une écoute attentive mais aussi des informations pour l'aider dans ses démarches juridiques.

### **Pour contacter l'association et signaler un acte LGBTphobe :**

<https://www.sos-homophobie.org/aide-aux-victimes>

### **Pour en savoir plus :**

[www.sos-homophobie.org](http://www.sos-homophobie.org)

## LE DÉFENSEUR DES DROITS

### Qui peut appeler ?

- Peut saisir le Défenseur des droits toute personne, mineure ou majeure, qui :
- s'estime lésée par le fonctionnement d'une administration ou d'un service public ;
  - invoque la protection des droits d'un enfant ou une situation mettant en cause son intérêt, qu'il s'agisse de l'enfant lui-même, son représentant légal, un membre de sa famille, un service médical ou social ou une association de défense des droits de l'enfant ;
  - s'estime victime d'une discrimination prohibée par la loi ou par un engagement international ;
  - a été victime ou témoin, sur le territoire de la République, de faits dont elle estime qu'ils constituent un manquement à la déontologie par des personnes exerçant des activités de sécurité.

### Quand peut-on appeler ?

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30

Par appel téléphonique au 09 69 39 00 00

Vous pouvez également vous rendre sur cette page :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/obtenir-des-reponses>

### Pourquoi appeler ?

Si, après enquête, le Défenseur des droits considère qu'il y a eu une discrimination volontaire qui relève du code pénal, il peut proposer une transaction pénale, qui peut prévoir notamment une amende, une indemnisation de la victime, ou encore une publication.

## **CYBER-HARCÈLEMENT : NET ÉCOUTE – 0800 200 000**

### **Qui peut signaler ?**

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

Net écoute est une ligne d'écoute nationale destinée aux enfants et adolescent.e.s confronté.e.s à des problèmes dans leurs usages numériques. Les adultes peuvent également y trouver de l'aide.

### **Quand peut-on signaler ?**

Notre équipe d'écoutes est disponible du lundi au vendredi, de 9h00 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 18h00, pour aider les jeunes mais aussi conseiller les parents et les professionnels concernés.

### **Pourquoi signaler sur cette plateforme ?**

L'appel est 100 % anonyme, gratuit et confidentiel.

Net Ecoute est également un site internet et un chat.

Net Ecoute est partenaire de l'Education nationale, du 119 Allô Enfance en danger, de l'OCLC-TIC (cyber-police).

Concrètement, Net écoute peut mettre en relation la victime avec les associations compétentes les plus adaptées et assurer une continuité dans le suivi.

### **Pour en savoir plus :**

[www.netecoute.fr/](http://www.netecoute.fr/)



MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**#TousConcernés**

**VICTIMES MAJEURES  
DE RACISME,  
D'ANTISÉMITISME,  
DE HAINE LGBT+  
ET DE SEXISME DANS  
LE CHAMP DU SPORT**

Les contacts-clés sur lesquels  
vous pouvez vous appuyer

Édition au 25 août 2020

7 dispositifs nationaux pour mieux aider et accompagner les victimes majeures de comportements à caractère racistes, sexiste ou manifestant une haine LGBT+. Il existe également au niveau local un tissu associatif.

## CONTACTS **GÉNÉRAUX**

### **NUMÉRO D'AIDE AUX VICTIMES - N° DE TÉLÉPHONE : 116 006**

Il s'agit du n° national d'aide aux victimes, pour être mis.e en relation avec le service d'aide aux victimes le plus proche.

#### **Qui peut appeler ?**

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

#### **Quand peut-on appeler ?**

Numéro disponible et gratuit 7J/7J de 9h à 19h.

En dehors de ces horaires, et en cas de pic d'appels, une messagerie interactive vous permet de composer votre numéro de téléphone afin d'être rappelé sur celui-ci. En dehors de la France métropolitaine, le numéro d'aide aux victimes est joignable au +33 (0)1 80 52 33 76 (n° non surtaxé).

#### **Pourquoi appeler ce numéro ?**

Chaque appel est anonyme.

C'est :

- un **point d'entrée unique** pour toutes les victimes ;
- une plateforme d'**écoutants professionnels** ;
- un service **qui oriente** vers les associations d'aide aux victimes de proximité ;
- un service qui **rassure** et qui **informe** la victime sur ses droits.

#### **Pour en savoir plus :**

<http://www.justice.gouv.fr/aide-aux-victimes-10044/116006-12126/>



## **COMITÉ ÉTHIQUE ET SPORT - N° DE TÉLÉPHONE : 01 45 33 85 62**

### **Qui peut appeler ?**

Tout sportif et sportive, parents de ceux-ci, arbitres, éducateurs, élus ou présidents de club. Témoins et collectivités.

### **Quand peut-on appeler ?**

Le numéro de téléphone est mis à disposition 7J/7J de 8h à 22h.

### **Pourquoi appeler ce numéro ?**

Le comité éthique et sport prend en charge les victimes de maltraitances ou discriminations, les accompagne et les conseille sur les démarches à suivre. Un soutien psychologique, juridique et, si besoin, médical est assuré, bénévolement également.

Précision : l'association traite également de toutes les autres formes de maltraitances ou discriminations.

### **Pour en savoir plus :**

<http://www.ethiqueetsport.com/>

## CONTACT SPÉCIFIQUE **EN CAS DE COMPORTEMENT À CARACTÈRE RACISTE ET ANTISÉMITES**

**LICRA - N° TÉLÉPHONE : 01 45 08 08 08**

### **Qui peut appeler ?**

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

### **Quand peut-on appeler ?**

Il s'agit d'une ligne d'écoute ouverte du lundi au vendredi de 9h à 18h.

### **Pourquoi appeler ?**

La personne qui se confie pourra obtenir auprès de l'écouter non seulement une écoute attentive mais aussi des informations pour l'aider dans ses démarches juridiques. En outre, la Licra propose des permanences physiques sur rendez-vous à Paris et dans certaines sections en province.

Il est par ailleurs possible de contacter la Licra en remplissant un formulaire dédié présent sur le site Internet, accessible à l'adresse suivante :

<https://www.licra.org/signaler-formulaire>

### **Pour en savoir plus :**

[www.licra.org/](http://www.licra.org/)

## CONTACT SPÉCIFIQUE **EN CAS DE COMPORTEMENT MANIFESTANT UNE HAINE LGBT+**

**SOS HOMOPHOBIE- N° TÉLÉPHONE : 01 48 06 42 41**

### **Qui peut appeler ?**

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

### **Quand peut-on appeler ?**

Il s'agit d'une ligne d'écoute ouverte du lundi au vendredi de 18h à 22h, le samedi de 14h à 16h et le dimanche de 18h à 20h (sauf jours fériés). Il est également possible de contacter SOS homophobie par tchat, à l'adresse <http://www.sos-homophobie.org/chat>, le jeudi de 21h à 22h30 et le dimanche de 18h à 19h30 (sauf jours fériés).

### **Pourquoi appeler ?**

La personne qui se confie pourra obtenir auprès de l'écouter non seulement une écoute attentive mais aussi des informations pour l'aider dans ses démarches juridiques.

### **Pour contacter l'association et signaler un acte LGBTphobe :**

<https://www.sos-homophobie.org/aide-aux-victimes>

### **Pour en savoir plus :**

[www.sos-homophobie.org](http://www.sos-homophobie.org)

## **VIOLENCES FEMMES INFOS - N° TÉLÉPHONE ANONYME : 39 19**

### **Qui peut appeler ?**

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

### **Quand peut-on appeler ?**

Le 3919, numéro de référence de toutes les violences faites aux femmes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, est anonyme, accessible et gratuit depuis un poste fixe et mobile en métropole et dans les DOM. Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 22h et les samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 18h.

### **Pourquoi appeler ?**

Il s'agit d'une ligne d'écoute, d'information et d'orientation à destination des femmes victimes de violences sexistes ou sexuelles (conjugales, viol, agressions sexuelles, harcèlement sexuel,...), à leur entourage ou aux professionnels concernés.

Il assure un premier accueil des femmes victimes de toutes violences et une réponse directe et complète pour les situations de violences conjugales. Pour les autres types de violences dont sont victimes les femmes, le 3919 assure une réponse de premier niveau et effectue une orientation ou un transfert d'appel vers les numéros téléphoniques nationaux, dont Viols femmes info, ou les dispositifs locaux en vue d'un accompagnement de proximité.

Lorsque c'est nécessaire, le service oriente vers les associations nationales ou locales partenaires, les mieux à même d'apporter la réponse la plus adaptée.

### **Pour en savoir plus :**

<http://stop-violences-femmes.gouv.fr/Les-numeros-d-ecoute-d.html>

## LE DÉFENSEUR DES DROITS

### Qui peut appeler ?

- Peut saisir le Défenseur des droits toute personne, mineure ou majeure, qui :
- s'estime lésée par le fonctionnement d'une administration ou d'un service public ;
  - invoque la protection des droits d'un enfant ou une situation mettant en cause son intérêt, qu'il s'agisse de l'enfant lui-même, son représentant légal, un membre de sa famille, un service médical ou social ou une association de défense des droits de l'enfant ;
  - s'estime victime d'une discrimination prohibée par la loi ou par un engagement international ;
  - a été victime ou témoin, sur le territoire de la République, de faits dont elle estime qu'ils constituent un manquement à la déontologie par des personnes exerçant des activités de sécurité.

### Quand peut-on appeler ?

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30

Par appel téléphonique au 09 69 39 00 00

Vous pouvez également vous rendre sur cette page :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/obtenir-des-reponses>

### Pourquoi appeler ?

Si, après enquête, le Défenseur des droits considère qu'il y a eu une discrimination volontaire qui relève du code pénal, il peut proposer une transaction pénale, qui peut prévoir notamment une amende, une indemnisation de la victime, ou encore une publication.

**PLATEFORME PUBLIQUE PHAROS - [www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)**

### **Qui peut signaler ?**

L'appel peut provenir de la victime, d'un proche ou d'un témoin direct.

### **Quand peut-on signaler ?**

7J/7J et 24H/24H. Attention : les signalements ne sont pas consultés la nuit, les jours fériés et week-end.

### **Pourquoi signaler sur cette plateforme ?**

Vous avez la possibilité de rester anonyme ou de vous identifier.

Cette plateforme permet un signalement immédiat de contenus ou des comportements illicites sur internet (cas de cyber-violences, cyber-harcèlement, cyber-sexisme).

La Plateforme est animée par des enquêteur.rice.s formé.e.s à la lutte contre la cyber-criminalité, sous l'égide de l'OCLC-TIC (cyber-police).

Il est conseillé aux victimes de cyber-harcèlement de collecter des preuves (captures d'écran), qui pourront servir en cas de dépôt de plainte auprès des services de Police ou de Gendarmerie.

Les signalements ne sont pas consultés la nuit, les jours fériés et week-end.

Si le signalement renvoie à un contenu jugé illicite, il sera orienté vers les services de police compétents. Si le contenu illicite est conçu à l'étranger, l'enquête peut être confiée à Interpol.

### **Pour en savoir plus et signaler :**

<https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action>

<https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/SignalerEtapelInformer!load.action>